

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### REVISION ANNUELLE DES LISTES ELECTORALES

#### Dépôt du tableau des rectifications

Le Maire de la commune de CHAMBERY informe les électeurs que dans le cadre de la révision annuelle des listes électorales, le tableau rectificatif a été déposé le 10 janvier 2019, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, où ils pourront se présenter pour en prendre connaissance jusqu'au 20 janvier 2019.

Tout électeur inscrit sur la même liste électorale peut réclamer l'inscription d'un électeur omis ou la radiation d'un électeur indûment inscrit, du 10 au 21 janvier 2019.